

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 783)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS19

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard,
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* D'évaluer la politique de prévention menée par le ministère de l'éducation nationale sur les dangers des réseaux sociaux et les moyens qui lui sont affectés ainsi que de formuler des recommandations pour renforcer son impact ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à évaluer la politique de prévention menée par le Ministère de l'Education Nationale sur les dangers des réseaux sociaux, les moyens qui y sont affectés, et ainsi à formuler des recommandations pour en renforcer l'impact.

Cette politique nous semble cruciale quand on regarde le développement rapide de TikTok parmi les personnes mineures et les risques sur la santé mentale mentionnés par la présente proposition de résolution.

Or force est de constater que ces moyens sont trop faibles, et que par conséquent, ses résultats ne sont pas à la hauteur des besoins.

Il est donc proposé que la Commission d'enquête se penche sur cette politique de prévention, qu'elle en fasse le diagnostic et qu'elle formule des recommandations pour en renforcer l'impact.

Tel est l'objet du présent amendement.